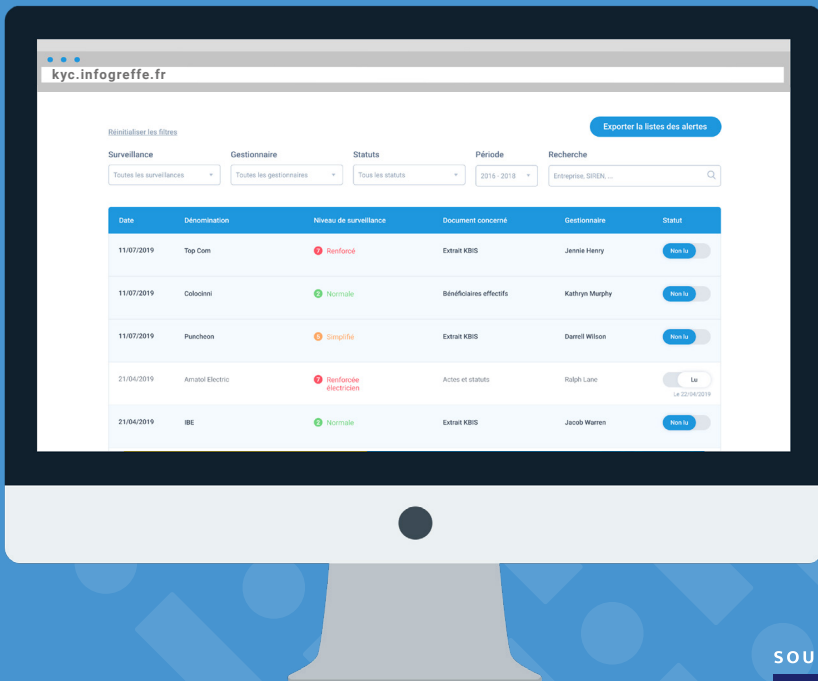


La connaissance client authentique



KYC Infogreffe

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce, en temps réel.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

Pour quels besoins ?

KYC Infogreffe vous permet de vérifier l'ensemble des documents certifiés sur chacun de vos clients, prospects et partenaires, afin de répondre aux obligations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).

- **Remplissez vos obligations en matière de LCB-FT** en vous appuyant sur une technologie innovante combinée à l'expertise métier des greffiers des tribunaux de commerce.
- **Réduisez vos risques** et documentez vos décisions en vous appuyant sur des informations fiables et certifiées, actualisées quotidiennement.
- **Simplifiez vos process KYC** grâce à un portail en ligne, avec des données également accessibles par échange de fichiers (API).
- **Surveillez l'ensemble des documents certifiés sur chacun de vos clients**, prospects et partenaires afin de réduire les risques d'usurpation d'identité, de blanchiment d'argent, de fraude et de financement du terrorisme.
- **Constituez vos preuves et conservez des données** au moins 5 ans après la fin de la relation client.

Pour qui ?

Outil destiné aux professionnels assujettis aux exigences en matière de LCB-FT (articles L561 et suivants du Code monétaire et financier).

- **Dotez votre dispositif d'une solution renforçant la conformité.**

Documentez vos diligences de surveillance anti-blanchiment avec des pièces authentiques et à jour. Partagez vos notes dans un portail dédié à l'équipe compliance.

- **Liste des professionnels assujettis** >



Financiers :

- Banques, établissements de crédits
- Établissements de paiement
- Compagnies d'assurances
- Changeurs manuels
- Établissements de monnaie électronique
- Mutuelles et institutions de prévoyance
- Instituts d'émission
- Intermédiaires en opérations de banque
- Intermédiaires en assurances
- Sociétés de gestion de portefeuilles
- Entreprises d'investissement
- Intermédiaires en financement participatif
- Conseillers en investissements financiers
- Commerçants et intermédiaires en monnaies virtuelles
- Conseillers en investissements participatifs

Non financiers :

- Notaires
- Huissiers
- Avocats
- Experts-comptables
- Commissaires aux comptes
- Administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires
- Commissaires-priseurs, sociétés de vente
- Professionnels de l'immobilier
- Sociétés de domiciliation
- Marchands de biens dits de grande valeur
- Agents sportifs
- Casinos
- Cercles de jeux, organisations de jeux de hasard et d'argent, sociétés de paris sportifs ou hippiques
- Opérateurs de jeux en ligne
- Greffes des Tribunaux de Commerce



Quels axes de connaissance client ?

> Identité

Connaissance de l'identité de l'entreprise et des personnes mentionnées au KBIS, ainsi que des modifications y afférant.

> Bénéficiaires effectifs

Connaissance des bénéficiaires effectifs et des liens de détention, issus notamment du registre des bénéficiaires effectifs.

> Associés

Connaissance des associés et de la répartition du capital issus des actes et statuts déposés au greffe.

> Situation financière

Connaissance des chiffres clés, des états financiers annuels.

> Activité et localisation

Identification de l'activité de l'entreprise, de son siège social et de ses établissements, des événements clés.



Pourquoi choisir KYC Infogreffe ?

Infogreffe garantit une information fiable sur les entreprises, car contrôlée et certifiée par les greffiers des tribunaux de commerce. Ces documents sont mis à votre disposition au sein de la solution KYC Infogreffe.



Sécurité juridique

- Documents certifiés et actualisés quotidiennement par les professionnels
- Conformité aux obligations LCB-FT



Simplicité

- Traitement automatisé et alertes quotidiennes
- Portail personnalisable à vos équipes et enjeux de vigilance



Savoir-faire

- Expertise juridique des greffiers des tribunaux de commerce
- Technologie en connexion directe aux bases de données Infogreffe



Preuve

- Justification de ses diligences
- Conservation des données au moins 5 ans après la fin de la relation client

KYC infogreffe
La connaissance client authentique

KYC.INFOGREFFE.FR